

Cadre de référence de la *Concertation sherbrookoise* pour la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale (CSLPES)

Adopté le 23 novembre 2011

VISION

Au-delà du mandat initial (PAGSIS) de la CSLPES, développer une concertation intersectorielle permanente pour doter Sherbrooke d'une stratégie globale et intégrée de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

MISSION

La CSLPES a comme mission de mobiliser les acteurs des différents milieux en vue de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

MANDAT

Conformément aux dispositions de mise en œuvre locale du PAGSIS, la CSLPES est désignée par le conseil municipal de Sherbrooke pour constituer une instance de concertation locale ayant le mandat suivant :

- établir des priorités locales et élaborer un plan d'action;
- établir un processus de mise en œuvre du PAGSIS qui permette une utilisation optimale des fonds disponibles;
- assurer le suivi des actions;
- désigner une personne pour participer aux travaux du comité de soutien de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale.

RÔLE DE LA CDC DE SHERBROOKE

La CDC joue un rôle de facilitateur, de rassembleur et d'interface auprès des partenaires institutionnels, politiques, communautaires et des instances de concertation.

DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ

*La pauvreté est une accumulation d'incapacités résultant d'inégalités et tendant à se renforcer réciproquement : défaut d'avoir, de pouvoir et de savoir*¹. La pauvreté peut être vécue par des individus et par des communautés.

À l'échelle de l'individu, celui-ci « *se trouve privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société* »².

À l'échelle des communautés, la pauvreté se traduit par une dévitalisation sociale et économique.

1 : Selon Bihl et Pfefferkorn (Alain Bihl est professeur de sociologie et membre du Laboratoire de sociologie et d'anthropologie (LASA) à l'université de Franche-Comté à Besançon. Roland Pfefferkorn est professeur de sociologie à l'université Marc-Bloch de Strasbourg et membre du laboratoire Cultures et sociétés en Europe). Définition présentée par W.Ninacs dans le cadre des journées annuelles de la santé publique, Montréal, 2007

2 : Cette définition est incluse dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

PRINCIPES :

- La pauvreté et l'exclusion sociale sont de nature systémique et non uniquement de l'ordre de la responsabilité individuelle.
- La CSLPES ne se substitue pas au rôle gouvernemental. Les gouvernements provincial et fédéral demeurent responsables de déployer des mesures structurelles pour réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les représentants des différents regroupements, institutions et instances de concertation réunis au sein de la CSLPES travaillent dans le meilleur intérêt de l'ensemble des personnes et des communautés les plus appauvries de la Ville. Ils s'engagent à s'élever au-dessus des intérêts de leurs organisations respectives.
- Pour optimiser les initiatives existantes et celles à réaliser, il est favorable de briser les silos lorsque nécessaire.
- Les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ainsi que les acteurs (personnes, organisations, institutions) engagés dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale sont les premiers experts quant à la lecture et à la compréhension du phénomène.
- Compte tenu de la somme accordée par le FQIS et de l'ampleur des défis, la CSLPES souhaite que l'aide financière accordée serve de levier et favorise l'engagement d'autres partenaires.

La CSLPES est en accord avec les six principes suivants issus du cadre d'intervention de *l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale* :

- Participation des citoyens et des communautés aux décisions qui les concernent
- Empowerment des individus, des organisations et des collectivités
- Concertations et initiatives locales porteuses et structurantes
- Partenariat élargi de nature intersectorielle
- Vision digne et globale de la personne
- Complicité des acteurs régionaux avec les milieux locaux